



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Arrêté infraction au RSD
84A Rue de Lille appartement 4,

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE
ET DE SANTE

SCHS - UTS - 2026/00083-SB-SG - AM n° 66

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu les articles L 2212-2 et 2122-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 1979 portant Règlement Sanitaire Départemental du Nord et en particulier les articles 23.1, 23.2, 32, 33, 35 et 77,

Vu le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent,

Vu les plaintes formulées par Monsieur VANMEEN STEEVE, locataire du logement sis à TOURCOING 84A Rue de Lille, appartement 4,

Vu le constat du 20 février 2026 dans le logement sis à TOURCOING 84A Rue de Lille, appartement 4, établi par Monsieur Stéphane BRYCKCZYNSKI, inspecteur de salubrité du Service Communal d'Hygiène et de Santé, dûment commissionné et assermenté,

Etant donné l'état d'indécence du logement sis à TOURCOING, 84A Rue de Lille, appartement 4, entraînant un risque pour la santé de leurs locataires en titre,

Vu les courriers des 17 mars 2026 et 5 mai 2026 adressés à SOLIHA, propriétaire du logement, lui demandant de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux manquements à la réglementation constatés, à savoir :

Dans les parties communes :

- Les couloirs et les cages d'escalier ne sont pas entretenus par l'entreprise chargée de l'entretien : papiers, sacs-poubelles déposés par certains locataires, déchets ;
- Le parking est jonché de débris et d'objets divers (selon vous, des entreprises et des riverains profiteraient du portail qui ne ferme plus pour y déposer des déchets, encombrants...) ;
- Au rez-de-chaussée, il manque un barreau au garde-corps de l'escalier commun ;
- Des rongeurs ont dégradés des murs en Placoplatre.

Dans le logement :

- Le sol en bois de la salle de bains est instable car il a été fortement dégradé par des projections d'eau ;
- Le sol de plusieurs pièces n'est pas plan, ce qui empêche la manipulation de plusieurs portes ;
- Les radiateurs des deux chambres et de la cuisine se décrochent des murs.

Etant donné l'absence de réaction de SOLIHA,

Etant donné le nouveau constat effectué le 29 juin 2026 dans le logement sis à TOURCOING 84A Rue de Lille, appartement 4, montrant qu'aucuns travaux n'ont été réalisés,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures de police édictées par les circonstances.

ARRETONS

Article 1 – SOLIHA, propriétaire du logement sis à TOURCOING (59200), 84A Rue de Lille, appartement 4, est mis en demeure dans les plus brefs délais et, en tout état de cause, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de notification du présent arrêté de réaliser les travaux suivants :

Dans les parties communes :

- Débarrasser et entretenir les couloirs, les cages d'escalier et le parking de l'immeuble ;
- Remplacer le barreau manquant du garde-corps du rez-de-chaussée ;
- Réfectionner les murs en Placoplatre.

Dans le logement :

- Réfectionner le sol en bois de la salle de bains ;
- Rendre plan le sol de plusieurs pièces ;
- Refixer aux murs les radiateurs des deux chambres et de la cuisine.

Article 2 – A l'issue de ce délai maximum, en cas d'inobservation de ces dispositions, la procédure prévue sera engagée à l'encontre du propriétaire.

Article 3 – Le présent arrêté lui sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Nord.

Article 4 – Un recours peut être déposé auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Commissaire de Police, Cheffe du Groupe de Circonscription de Tourcoing sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le mardi 7 juillet 2026



Par délégation du Maire
Jean-Marc VANGILVIN
Adjoint de Quartier en charge des quartiers
Phalempins / Belencontre, des Cimetières et
de la Lutte contre l'Habitat Indigne
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

Envoyé en Préfecture le

09 JUIN 2026

Publié sur le site de la Ville le

09 JUIN 2026

